

Rwanda, Kigali, 6 avril 1994

DESTRUCTION EN VOL DU FALCON 50

Une opération de déception militaire

TABLE DES MATIERES

<u>L'ÉNIGME DU FALCON 50</u>	2
LES ACCORDS D'ARUSHA ET LE PARTAGE DU POUVOIR	3
UN APPÂT POUR UN GUET-APENS	5
LE PIÈGE SE REFERME À DAR-ES-SALAAM	7
<u>A L'ÉPREUVE DES FAITS</u>	8
<u>FAITS POUVANT INCRIMINER LES PARTISANS DU HUTU POWER</u>	8
CONSTITUTION DE LISTES DE TUTSI ET HUTU MODÉRÉS À EXÉCUTER À KIGALI	8
UN PLAN DE DÉFENSE CIVILE EST DÉVELOPPÉ IMPLIQUANT DE DISTRIBUER DES ARMES AUX MILICIENS	9
EMISSION RADIO DU 3 AVRIL DE LA RTLM, ANNONÇANT UNE PETITE CHOSE	9
<u>FAITS POUVANT INCRIMINER LES PARTISANS DU FPR</u>	9
FERMETURE DE L'ACCÈS OUEST DE LA PISTE D'ATTERRISSAGE DE KIGALI	9
DES US RANGERS PRÉ-POSITIONNÉS À BUJUMBURA	10
LES MARINES DU 11 ^e MEU DEMEURENT EN MER	10
KIBAT 2 EST AFFAIBLI SUR LE PLAN OPÉRATIONNEL	11
LES FAR, DISPOSÉS AU NORD DE KIGALI, NE SONT PAS EN MESURE DE FAIRE FACE À UNE OFFENSIVE DU FPR	11
LA PRÉPARATION DE L'ÉVACUATION DES RESSORTISSANTS AMÉRICAINS COMMENCE AVANT L'ATTENTAT	12
LA MYSTÉRIEUSE SORTIE DANS LE PARC DE L'AKAGERA	12
UN C-130 BELGE EN APPROCHE À KIGALI CONDUIT LE FALCON PRÉSIDENTIEL À ADOPTER UNE APPROCHE NORMALE	13
PEU APRÈS L'ATTENTAT, L'ÉTAT-MAJOR DES FAR EST DÉSEMPARÉ ET DÉCAPITÉ	14
RETARD À L'ALLUMAGE DE LA MACHINE INFERNALE	15
L'OFFENSIVE ÉCLAIR DU FPR POUR CONDAMNER LA FRONTIÈRE AVEC LA TANZANIE	15
LE GILET PARE-ÉCLATS DU SERGENT PATRICK VAN MOYDEN, SPÉCIALISTE DES MISSILES MISTRAL, RETROUVÉ À CYANGUGU	16
ORIGINE DU TIR DES DEUX MISSILES	17
<u>ANNEXES</u>	20
CALCUL DE LA VITESSE DE CROISIÈRE DU C-130	20

On reading *Other Gentlemen's Mail*

"General: ... *Incidentally, they know your code.*

American Ambassador (beaming): We know they know our code. ... We only give them things we want them to know.

General: ... Incidentally, they know you know their code.

Soviet Ambassador (smiling): ... We have known for some time that they knew we knew their code. We have acted accordingly – by pretending to be duped.

General: ... Incidentally, you know – they know you know they know you know...

American Ambassador (genuinely alarmed): What? Are you sure?

Peter Ustinov, Romanoff and Juliet, act 2"¹

L'énigme du Falcon 50

L'attentat du 6 avril 1994 contre le Falcon 50 présidentiel du président Habyarimana reste un mystère irrésolu car aucune méthodologie rigoureuse n'a été employée pour le résoudre. D'autre part, le sujet a souvent été traité avec un fort biais *militant* consistant à lister les faits incriminants la partie adverse tout en minimisant ou occultant les faits pouvant incriminer le camp que l'on souhaitait, plus ou moins ouvertement, défendre. Ce biais de confirmation doublé d'un *aveuglement militant* et accru par la gravité du génocide a très rapidement amplifié la dimension émotionnelle du débat.

Pour que les choses soient claires dès le début, il y a bien eu un génocide des Tutsi en 1994 et non pas deux génocides, les accusés du TPIR l'ont été pour la gravité de leurs crimes mais sur les 800 000 à 1 000 000 de morts estimés pendant les trois mois du génocide, la majorité des victimes n'étaient pas tutsi si l'on en croit les travaux des professeurs Christian Davenport (université du Michigan) et Allan Stam (université de Virginie)².

L'objectif de ce rapport est d'essayer de résoudre cette énigme, peu en importe les auteurs.

Pour sortir de cet aveuglement, il suffit d'un peu de méthodologie et de ne considérer que les faits irréfutables. Cela requiert de ne pas prendre en compte les rumeurs, les paroles rapportées et les interprétations de textes qui prêteront toujours à discussion. Un fait irréfutable se signale par au moins une source clairement identifiable et dont la fiabilité peut être évaluée. Un fait irréfutable est un fait matériel qui ne peut pas être contesté. Enfin, pour échapper au biais de confirmation, on peut se référer à l'analyse des hypothèses contradictoires, une méthode développée par Richard Heuer³.

A l'identification des faits incontestables, il faut ajouter, en ce qui concerne les opérations militaires, l'art de la ruse ou *deception* en anglais. Depuis la nuit des temps, le général cherche à tromper son adversaire par des ruses plus ou moins élaborées. Le cheval de Troie, le livre des 36 stratagèmes⁴

¹WHALEY Barton, *Codeword BARBAROSSA*, MIT Press, Cambridge, 1973, p.150.

²<https://genodynamics.weebly.com/4-things-about-rwanda-1994.html>

³Heuer Richards, *Psychology of Intelligence Analysis*, CIA Center for the Study of Intelligence, 1999, 214 pages.

⁴ <https://www.underlying.ch/2019-11-06-les-36-stratagemes/>

ou l'opération Fortitude lors du débarquement de Normandie signalent que l'usage de la ruse peut contribuer fortement à la victoire et est constitutif de pratiquement toute opération militaire au niveau tactique ou stratégique.

L'objectif d'une opération de *deception* est d'influencer une cible à travers des canaux de communication spécifiques pour qu'elle accomplisse une action précise qui soit contraire à ses intérêts. Toute opération de *deception* s'inscrit dans un environnement dans lequel elle doit se fondre afin de demeurer inaperçue jusqu'à son aboutissement. Et même après celui-ci, les éléments constitutifs de l'opération de *deception* doivent demeurer difficiles à identifier.

Mais pour cette affaire, les éléments identifiés dans ce rapport suggèrent que le Falcon 50 a été abattu par la mouvance favorable au FPR avec un appui discret mais décisif de la Belgique et des Etats-Unis.

Les accords d'Arusha et le partage du pouvoir

En août 1993, les accords d'Arusha sont enfin signés. Ils prévoient la mise en place d'un gouvernement de transition à base élargie (GTBE) à l'issue duquel des élections libres doivent avoir lieu afin de permettre aux citoyens rwandais d'élire leurs représentants. Le déploiement de la MINUAR qui commence en novembre 1993 a pour objectif d'accompagner la mise en place du GTBE.

Selon ces accords, le président Habyarimana doit présider une cérémonie d'investiture où lui-même, les membres des partis désignés pour siéger en tant que ministres au GTBE ainsi que les députés de l'Assemblée nationale de transition (ANT) doivent prêter serment et jurer qu'ils appliqueront ces mêmes accords. Habyarimana demeure toutefois très inquiet car il craint une forme de coup d'état institutionnel. En effet, il a peur d'être inculpé pour les crimes qu'il a commis lors de sa prise de pouvoir et tous les autres crimes qui ont émaillé son régime. Pour échapper à ce risque, il doit garder le contrôle absolu sur l'un au moins des trois éléments suivants :

La Cour constitutionnelle dont le président, Joseph Kavaruganda, ancien fidèle d'Habyarimana, a rejoint le Mouvement Démocratique Républicain (MDR). Habyarimana a une confiance en lui limitée car il a le pouvoir d'ouvrir une procédure pénale contre le chef de l'Etat. Il ne contrôle donc pas cet élément.

Le poste de ministre de la Justice est revendiqué par le candidat du Parti Libéral (PL) Aloys Niyoyita qui est clairement pro-FPR. Sans surprise, Habyarimana n'a aucune confiance en lui. Il ne contrôle donc pas cet élément.

La majorité simple à l'ANT permet de bloquer toute mise en accusation de la présidence. C'est le seul aspect qu'il peut espérer contrôler.

Dans un premier temps, vu le rapport de force qui prévalait au moment de la signature des accords d'Arusha, la mouvance présidentielle ne pouvait compter que sur quatorze députés sur soixante-dix : onze provenant de ses propres rangs et trois provenant des partis dits *pygmées*⁵ car représentés par un seul député comme le MFBP, le PPJR, le PECO, le PDI, le PADER, le PARERWA ou le RTD. Mais suite à l'assassinat du président burundais Ndadaye en octobre 1993, premier Hutu élu président au Burundi voisin, la plupart des partis politiques

⁵Ainsi surnommés car ils n'étaient représentés que par un seul député. Peu représentatifs, ils ont été instrumentalisés soit par la mouvance présidentielle, soit par le mouvance pro-FPR pour occuper le terrain et peser dans la balance.

rwandais se divisèrent en deux factions, l'une toujours pro-FPR et l'autre *Power*, le *Hutu Power* favorable à la mouvance présidentielle. Le MDR, à l'origine à 100% pro-FPR, se retrouve divisé et sur les onze députés devant siéger à l'ANT, seuls six peuvent être considérés comme pro-FPR. On retrouve une situation analogue au PL où cinq députés sur onze sont de la frange *Hutu Power*. Par conséquent, la mouvance présidentielle pouvait espérer s'approcher de la majorité simple.

Selon les accords d'Arusha, l'ANT devait compter 70 membres mais la dernière liste disponible⁶ ne comprenait que 68 noms, ce qui signifie que deux sièges n'étaient pas encore pourvus. Les partis politiques qui n'étaient pas représentés au gouvernement, mais qui voulaient être représentés à l'ANT, devaient au préalable signer le code d'éthique politique⁷.

Parmi les partis non représentés, on trouvait la Coalition pour la défense de la République (CDR) créée en mars 1992 par les durs du régime et extrêmement hostile aux Tutsi et à toute négociation avec le FPR. En janvier 1993, la décision d'attribuer cinq postes ministériels au FPR déclenche la colère des partisans de la CDR et de nombreux Tutsi et membres des partis d'opposition sont tués. On estime leur nombre à 400 morts et 20 000 personnes déplacées. Le refus du FPR d'accepter qu'un siège soit attribué à un parti aussi extrémiste que la CDR est donc légitime. Toutefois, Habyarimana en fera une pierre d'achoppement en conditionnant son acceptation de la mise en place du GTBE à l'attribution d'un siège à la CDR à l'ANT.

Avec un député CDR, la mouvance présidentielle pouvait compter sur 34 députés lui étant favorables contre 35 pour les pro-FPR. Sachant qu'un siège du MDR était en ballottage entre Jean Tegeri (*Power*) et Sylvestre Kamali (FPR), la mouvance présidentielle pouvait espérer atteindre la majorité simple au sein de l'ANT. L'attribution d'un siège à la CDR à l'ANT n'était donc pas un enjeu secondaire et pouvait faire basculer l'équilibre du pouvoir politique du côté de la mouvance présidentielle ou du côté pro-FPR. De plus, si Habyarimana parvenait à obtenir la majorité simple, il pouvait aborder les élections prévues à l'issue de la période de transition avec sérénité. En effet, fin 1993, des élections municipales partielles s'étaient déroulées au Nord du Rwanda, alors contrôlé par le FPR, et à l'issue du scrutin, pas un seul candidat FPR n'avait été élu.

Ces jeux d'appareils ne doivent pas masquer que sur le terrain la situation demeurait très tendue. De part et d'autre, on jouait un double jeu et chacun se renforçait sur le plan militaire. Si l'objectif principal des accords d'Arusha était de faciliter un partage pacifique du pouvoir, cet objectif n'était pas partagé par les ultras des deux bords et l'attentat contre Habyarimana permettait en quelque sorte de débloquer la situation avec la mise à feu de la machine infernale.

Si les partisans du *Hutu Power* étaient à l'origine du tir, ils pouvaient profiter du choc psychologique pour éliminer à Kigali les opposants politiques

⁶ Annexe n°37 http://rwandadelaguerrereaugenocide.univ-paris1.fr/wp-content/uploads/2010/01/Annexe_1.pdf

⁷Prévu par l'article 80 du protocole d'accord entre le gouvernement de la République rwandaise et le Front patriotique rwandais sur le partage du pouvoir dans le cadre d'un gouvernement de transition à base élargie. Voir article n°61. www.francegenocidetutsi.org/ProtocolePartagePouvoir9janvier1993.pdf

dont les listes étaient déjà constituées et prendre le pouvoir à l'issue d'un coup d'état.

Si les partisans du FPR étaient à l'origine du tir, la prévisible mise à feu de la machine infernale par les durs du *Hutu Power* offrait un motif légitime d'intervenir afin de mettre fin aux massacres et dans la foulée, prendre le pouvoir.

Inversement, s'il n'y avait pas eu d'attentat contre Habyarimana, il aurait été difficile pour le *Hutu Power* de déclencher la machine infernale sans le choc psychologique induit par la mort du président et pour le FPR d'intervenir parce que Habyarimana trainait des pieds dans la mise en place du GTBE. Seule sa mort brutale permettait de déclencher la machine infernale. Personne ne pouvant ouvertement assumer l'assassinat du président, il fallait faire porter le chapeau à son adversaire.

Un appât pour un guet-apens

Le 9 mars 1994, le FPR entame des discussions directes avec la CDR pour trouver une solution à sa participation à l'ANT car l'ANT doit être installée. La MINUAR est sollicitée pour trouver une solution à leur différent et après cinq heures de discussions, le premier vice-président du FPR et le président par intérim de la CDR⁸ font des déclarations séparées dont le ton modéré laissait présager d'autres rencontres, loin des invectives qui avaient marqué la fin des discussions MRND-FPR le 27 janvier. En clair, la CDR accepte d'adopter une ligne politique plus modérée mais le FPR n'accepte pas encore formellement la présence d'un député CDR à l'ANT.

Le 19 mars, la liste définitive des membres de l'ANT est présentée à la radio nationale par la première ministre Agathe Uwilingiyimana (MDR) mais elle ne contient toujours pas de représentants de la CDR car le code d'éthique relatif aux accords d'Arusha reconnaissant la validité des accords et l'acceptation de s'y conformer n'a pas encore été signé.

Le 22 mars, Agathe Uwilingiyimana informe la population à la radio que le problème de la CDR est réglé car elle accepte les accords d'Arusha et le code d'éthique. Elle précise aussi que le FPR, dans ces conditions, est d'accord pour que la CDR participe à l'ANT. Information confirmée par Booh-Booh⁹ dans le SITREP¹⁰ du 23 mars 1994 envoyé à Koffi Annan. Pourtant, le FPR n'accepte toujours pas que la CDR soit représentée à l'ANT et Booh-Booh organise une nouvelle rencontre le 24 mars à 17 h 00 à l'hôtel *Amahoro*¹¹.

Le 25, une nouvelle cérémonie d'intronisation du GTBE est prévue mais suite à une nouvelle divergence quant à la composition des listes, le FPR s'abstient de participer et la cérémonie tourne court. Une nouvelle tentative est prévue pour le 28 mars sans succès, les deux points de désaccord subsistant étant l'identité du ministrable du parti libéral et l'association éventuelle de la CDR au processus de paix. Le même jour, le ministre tanzanien des affaires

⁸Il s'agit de Patrick Mazimpaka (FPR) et Théoneste Nahimana (CDR).

⁹ Booh-Booh Jacques-Roger, diplomate camerounais, chef de la MINUAR.

¹⁰SITREP : Situation report. Rapport quotidien envoyé à New York.

¹¹ICTR-99-52-T Transcription RTL, émission du 25 mars 1994. Interview de Jean Bosco Barayagwiza par Georges Ruggiu, p.7.

étrangères, Joseph Rwegasira, convoque une réunion des ambassadeurs des pays de la Région des Grands Lacs à Arusha.

C'est alors que le président par intérim de la CDR engage une campagne politique de relations publiques de proximité très efficace auprès des forces politiques qui avaient signé l'accord de paix d'Arusha et du président de la Cour constitutionnelle dépositaire dudit accord. Toutes les personnes contactées, à l'exception du FPR, acceptent spontanément de faire signer leur copie de l'accord de paix à la CDR et partant, de donner leur assentiment pour la faire intégrer au processus de paix par l'octroi d'un poste de député à l'ANT.

C'est sur la base de ces derniers développements que la Communauté internationale tient une réunion le 28 mars à la résidence de l'ambassade de France à laquelle prennent part le nonce apostolique et doyen du corps diplomatique, les ambassadeurs de France, de Belgique, d'Allemagne, des États-Unis, du Zaïre, du Burundi, d'Égypte et d'Ouganda ainsi que le représentant spécial de l'ONU. Ils y adoptent à l'unanimité une déclaration dans laquelle ils suggèrent qu'un poste de député soit attribué à la CDR et qu'en retour, Habyarimana s'engage à cesser de multiplier les obstacles à l'application de l'accord de paix¹². Le corps diplomatique envisage d'exclure la CDR si elle ne respecte pas les mœurs démocratiques.

Le général canadien Dallaire est furieux et accuse Booh-Booh d'avoir validé une manœuvre d'Habyarimana¹³. Selon Booh-Booh, « le 29 mars, les dirigeants du FPR se mettent dans une colère épouvantable oubliant que c'étaient eux-mêmes qui avaient initié le dialogue avec la CDR¹⁴. » Dans le même temps, le sommet régional prévu à Arusha est déplacé à Dar-es-Salaam pour le 6 avril. Le déplacement du président rwandais est donc connu huit jours avant l'attentat.

Le samedi 2 avril, à Gisenyi, Booh-Booh¹⁵ informe Habyarimana des hésitations de Boutros-Ghali à renouveler la MINUAR au cas où les problèmes politiques ne seraient pas résolus. La pression de la communauté internationale est très forte car le Conseil de sécurité doit se réunir le 5 pour décider du renouvellement de la MINUAR. Booh-Booh et Habyarimana n'ont pas directement parlé de la CDR car d'autres dignitaires de l'aile dur *Power* étaient présents. Mais ses propos sur l'intégration de la CDR montrent qu'Habyarimana est conscient de la pression et des menaces qui s'exercent sur lui. La phrase « Les Hutu ne lui pardonneraient pas. » est suffisamment explicite.

Le 4 avril, Habyarimana et le président burundais sont à Gbadolite en RDC pour un entretien avec Mobutu. Selon Honoré Ngbanda Nzamo, le conseiller sécurité

¹²Melvyn Linda, *Conspiracy to Murder. The Rwandan Genocide*, janvier 2006, 263 pages. pp.121-122 : "On March 28, a statement issued by the diplomatic corps in Kigali urging the RPF to accept a CDR role in the transitional government was signed by the Secretary-General's special representative, Jacques-Roger Booh-Booh, the Tanzanian facilitator to the Arusha Accords, the ambassadors of Belgium, France, Germany, the US, Burundi, Uganda and Zaire, and the dean of the diplomatic corps, the Papal Nuncio, Giuseppe Bertello."

¹³Dallaire Roméo, *Shake hands with the devil. The failure of humanity in Rwanda*, Arrow books, 2004, 561 pages. p.212 : "In one master stroke, Habyarimana had isolated the RPF as the sole party holding up the political process. The DPA in New York, the UN and the entire political and diplomatic community fell into his trap. We, the international community, caused the demise of Arusha the day all our diplomats, with the SRSG of the UN in the lead, accepted the president's gambit."

¹⁴Booh-Booh Jacques-Roger, *Le patron de Dallaire parle. Révélation sur les dérives d'un général de l'ONU au Rwanda*, éditions Duboiris, 2005, pp.106 et 114.

¹⁵Jacques-Roger Booh-Booh, *ibidem*, p.108.

de Mobutu, Habyarimana est apparu très nerveux, comme coincé entre le marteau et l'enclume. Il en voulait aux Belges et aux Américains qui le poussaient à céder sur la CDR tout en sachant que s'il cédait, il perdait la partie avec son aile extrémiste. Il était acculé. Toujours selon Nzamo, il avait décidé de se rendre à la conférence de Dar es Salaam car il n'avait pas le choix. Le 5 avril, le Conseil de sécurité des Nations unies renouvelle le mandat de la MINUAR pour six mois.

Le piège se referme à Dar-es-Salaam

Le mercredi 6 avril, le sommet, qui aurait dû débiter à 10 h 30, ne commence qu'à 14 h en raison de l'arrivée tardive du président ougandais Yoweri Museveni. Ce sommet réunit le président de Tanzanie, Ali Hassan Mwinyi, Juvénal Habyarimana, président du Rwanda et celui du Burundi, Cyprien Ntaryamira, le vice-président du Kenya, George Saitoti, le président de l'Ouganda, Yoweri Museveni et le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, Salim Ahmed Salim. Jacques-Roger Booh-Booh reçoit le 6 avril à 9 h du matin une invitation pour se rendre à cette réunion qu'il décline.

Il n'y a pas de compte-rendu public de cette réunion et le contenu des discussions, selon les témoignages, divergent. Selon Gérard Prunier, qui rapporte les propos de Museveni, la discussion prévue initialement sur le Burundi dévie sur le Rwanda et se transforme en un réquisitoire contre Habyarimana à cause de son refus d'appliquer l'accord d'Arusha. L'offensive est menée par Museveni et Ali Mwinyi, mais même Ntaryamira, le frère hutu de Habyarimana et en tant que tel sympathisant supposé, finit par s'exprimer, et reproche au président rwandais de mettre en danger la sécurité du Burundi par sa stratégie de tension. Habyarimana doit faire face à un tollé de critiques mêlées de menaces implicites, au cas où il ne se soumettrait pas. Le président Museveni raccompagne un Habyarimana plutôt secoué à l'aéroport et lui demande solennellement d'honorer sa signature¹⁶.

Selon le témoignage de Déo Ngendahayo, membre de la délégation burundaise présent lors de ce sommet, le président Habyarimana a déclaré dès le début de la conférence qu'il renonçait à exiger que la CDR dispose d'un siège de député à l'ANT et qu'il allait mettre en place les Accords de paix d'Arusha dès son retour. Dès lors, il n'y a plus d'obstacle à la mise en place de GTBE et la situation au Rwanda n'a été que brièvement évoquée. Le sommet s'est alors immédiatement consacré à la situation sécuritaire du Burundi. Le président burundais a exposé à ses pairs la résistance à laquelle il faisait face dans ses tentatives d'amorcer la réforme de l'armée burundaise, sans laquelle les conditions de sécurité ne pouvaient s'améliorer¹⁷. Plusieurs sources confirment cette version. Notamment Braeckman, Vedrine ainsi que Jean-Christophe Belliard, premier secrétaire à l'ambassade de France en Tanzanie¹⁸.

¹⁶ Prunier Gérard, *Rwanda : le génocide*, Dagorno, 1997. Traduction de *The Rwandan Crisis, History of a Genocide*, Hurst and Co, Londres, 1995, p. 255. Prunier tient ces informations du président Museveni qu'il interviewe le 6 juillet 1994.

¹⁷ Morel Jacques, *La France au cœur du génocide des Tutsi*, Izuba éditions, mars 2015, 1567 pages.

p. 308 : « Deo Ngendahayo est ancien administrateur adjoint de la Sécurité d'État du Burundi, chargé du Bureau Central des Renseignements (B.C.R.). Il a accompagné le président burundais à Gbadolite le 4 avril. »

¹⁸ Braeckman Colette, *Rwanda, histoire d'un génocide*, Fayard, novembre 1994, p.173.

Paul Quilès, « Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994 », Assemblée nationale, rapport n° 1271, 15 décembre 1998. « Mission d'information de la commission de la Défense nationale et

Si la décision d'Habyarimana de mettre en place les nouvelles institutions était connue de certains à Kigali avant son départ pour Dar-es-Salaam, celle de renoncer à intégrer la CDR ne l'était pas. Par conséquent, la question de savoir si cette nouvelle avait pu atteindre Kigali avant le retour d'Habyarimana se pose. Selon Jean-Marc de la Sablière, directeur des Affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay : « *l'assassinat du président Habyarimana se produisit dans la soirée du 6 avril 1994, à un moment où nous avions le sentiment que les Rwandais parvenaient enfin à un accord. C'est le message que le président nous avait d'ailleurs fait passer avant de prendre l'avion, de retour d'une réunion à Dar-es-Salaam*¹⁹. Et selon l'ambassadeur belge à Kigali, Johan Swinnen : « *nous savons que cette décision prise à Dar-es-Salaam a été communiquée par le président à Kigali.* » Cette communication téléphonique a pu être interceptée par quelqu'un qui aurait déclenché toute l'opération²⁰.

En initiant un dialogue direct avec la CDR, le FPR a ouvert la porte à une reconnaissance officielle de la CDR qui s'est traduite par le soutien écrit et unanime de la communauté internationale. Mais Habyarimana, en se focalisant sur l'acceptation de la CDR au sein de l'ANT s'est placé, lui-même, dans une situation impossible car le FPR, au moment de la conférence de Dar-es-Salaam, n'avait toujours pas donné son accord. En effet, sommé de mettre en place le GTBE, Habyarimana devait renoncer de facto à l'admission de la CDR à l'ANT ce qui rendrait alors plausible l'hypothèse que le *Hutu Power* soit à l'origine de l'attentat.

A l'épreuve des faits

Faits pouvant incriminer les partisans du *Hutu Power*

Constitution de listes de Tutsi et Hutu modérés à exécuter à Kigali

Plusieurs documents signalent ces listes. « En mars 1993, suite à un accident de circulation, un document est découvert dans le véhicule du colonel Déogratias Nsabimana, chef d'état-major. Il s'agit d'une liste de 331 personnes, supposées être des agents ou complices du FPR sur le territoire national ou à l'étranger²¹. À Kigali, le 20 février 1994, le chef d'état-major, entretemps promu général, Déogratias Nsabimana montre à son cousin, Jean Birara, ancien gouverneur de la Banque nationale du Rwanda, une liste de 1 500 personnes à abattre²². » Dès le 7 avril au matin, les exécutions ciblées sont méthodiquement conduites par les éléments de la Garde présidentielle, du bataillon RECCE²³ et de quelques éléments de la gendarmerie.

L'existence préalable de ces listes permet d'étayer l'hypothèse que le choc psychologique provoqué par l'assassinat du président facilitera le passage à l'acte des durs du régime et des miliciens.

des Forces armées et de la commission des Affaires étrangères sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994 », p.200.

¹⁹<http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda.asp>

Jean-Marc de la Sablière, *Dans les coulisses du Monde. Du Rwanda à la guerre d'Irak, un grand négociateur révèle le dessous des cartes*, Robert Laffont, 2013, p.104.

²⁰Audition de la Commission d'enquête parlementaire du sénat belge CRA 1-12, 12 mars 1997, p. 136.

²¹Jacques Morel, *ibidem*, p.213.

²²Jacques Morel, *ibidem*, p.214.

²³Bataillon RECCE : de reconnaissance. Troupe d'élite des FAR.

Un plan de défense civile est développé impliquant de distribuer des armes aux miliciens

Le colonel français Gilbert Canova, conseiller du chef d'état-major de l'armée rwandaise, dans un rapport du 30 avril 1991, conçoit l'organisation d'un plan de défense civile qui prévoit que les autorités locales, à un échelon très décentralisé, soient chargées d'organiser les populations dans des structures d'autodéfense populaire formées par les FAR²⁴. L'ennemi est le FPR et ses agents infiltrés. Le quadrillage territorial qu'implique un tel plan de défense civile a contribué de manière significative à l'efficacité du génocide en piégeant sur place les populations tutsi.

Emission radio du 3 avril de la RTLM, annonçant une petite chose

Le 3 avril, la RTLM²⁵ annonce qu'« à la date du 3, 4, et du 5, il est attendu qu'une petite chose va survenir ici à Kigali, et même ils [les Tutsi] vont poursuivre et se reposer à la date du 6, et à la date du 7 et du 8, ils vont faire une petite chose, en utilisant ces balles et ces grenades²⁶. » Curieux message qui en creux révèle la date de l'attentat. Soit la RTLM anticipe une action du FPR, ce qui veut dire qu'à la date du 3, elle est pratiquement sûr que quelque chose va se passer le 6, soit la RTLM relaie un message codé du *Hutu Power* afin de préparer les acteurs de la machine infernale à se préparer à passer à l'action.

Il est indéniable que les partisans du *Hutu Power* s'étaient préparés tant sur le plan logistique que sur celui de l'approvisionnement en armes dont l'importation pour 525 000 dollars de machettes du Kenya par Félicien Kabuga, riche homme d'affaires, proche de Habyarimana et actionnaire de la RTLM²⁷. Mais ces faits ne sont pas directement imputables à l'attentat contre le Falcon.

Faits pouvant incriminer les partisans du FPR

Fermeture de l'accès ouest de la piste d'atterrissage de Kigali

Le 8 janvier 1994, lors de la fête à l'hôtel *Méridien* pour célébrer l'installation du bataillon belge de la MINUAR, le commandant belge Wim Schellings, pilote du C-130 basé à Kigali décolle à son initiative et exécute quelques passages à très, très basse altitude au-dessus de l'hôtel *Méridien* et ... du CND. Au troisième passage, le FPR ouvre le feu sur le C-130. Dallaire en conclut qu'il faut condamner l'approche de l'aéroport par l'ouest²⁸ obligeant ainsi tout aéronef à atterrir uniquement par l'est²⁹. Ce fait peut paraître anodin, mais de deux approches (ouest ou est), il n'en reste plus qu'une (est). La réouverture de l'accès ouest n'a jamais été envisagée par Dallaire.

²⁴Jacques Morel, *ibidem*, p.205.

²⁵RTLM: Radiotélévision des Mille Collines, radio extrémiste appelant ouvertement à l'extermination des Tutsi.

²⁶Jacques Morel, *ibidem*, p.267.

²⁷Jacques Morel, *ibidem*, p.683.

²⁸Colonel Luc Marchal, *ibidem*, p.140.

²⁹Il n'y a qu'une seule piste d'aéroport à Kigali orientée ouest-est.

Des US Rangers pré-positionnés à Bujumbura

A partir de la mi-mars, on signale l'arrivée à Bujumbura au Burundi voisin, d'un détachement de US Rangers, des soldats d'élite de l'armée américaine. Cette arrivée s'est faite inopinément, sans les préalables diplomatiques habituellement en usage³⁰. Ce fait est aussi signalé par le colonel Marchal qui le tient de l'ambassadeur des Etats-Unis, David Rawson lui-même³¹, par le colonel de gendarmerie française Robardey, alors conseiller technique de la police judiciaire détaché au Rwanda³² et par le journaliste Ngueze, ouvertement anti tutsi, dans un ouvrage non traduit en français³³. Ngueze a été condamné à trente-cinq ans d'emprisonnement par le TPIR et purge sa peine au Mali³⁴.

La présence de ces US Rangers au Burundi avant l'attentat est curieuse. De plus, l'ambassadeur Rawson mentionne bien des US Rangers alors que ce sont des Marines, à bord du USS Peleliu (LHA-5) du 11^e Marine Expeditionary Unit (MEU), qui ont procédé à l'évacuation des ressortissants américains de Kigali à Bujumbura par la voie terrestre lors de l'opération *Distant Runner*³⁵. Il y avait donc deux unités américaines : les US Rangers avant l'attentat et les Marines pour l'évacuation des ressortissants après l'attentat. Or l'évacuation de civils n'est pas exactement la spécialité des US Rangers car ils n'ont pas la logistique nécessaire contrairement aux Marines du 11^e MEU qui disposent d'hélicoptères et d'avions de transport.

La spécialité des US Rangers sont les actions clandestines. Au Vietnam par exemple, ils constituaient l'ossature des LRRP (*Long-Range Reconnaissance Patrol*³⁶). Il s'agit de patrouilles de plusieurs jours, voir des semaines, à l'arrière des troupes ennemies. Dès lors, un rôle plus opérationnel peut être envisagé, comme un commando infiltré derrière les lignes ayant pour mission d'abattre l'avion. Par la route, depuis la frontière avec le Burundi, il y a grosso modo cinquante kilomètres jusqu'à Kigali. L'essentiel des unités des FAR étant disposées au nord et au nord-est de Kigali, l'accès par le sud doit donc être relativement aisé. Bien qu'il n'y ait aucun fait corroborant cette hypothèse – si ce n'est la présence des US Rangers à Bujumbura dans le cadre d'une manœuvre de *deception*, certaines actions sont faites pour rester indétectables. Ce n'est pas parce qu'elles ne sont pas détectées qu'il n'est pas plausible de les envisager. La présence de ces 250 US Rangers dès la mi-mars participe aussi à la montée de la pression politique sur Habyarimana.

Les marines du 11^e MEU demeurent en mer

Le 13 mars 1994, le général US Shalikashvili demande aux Marines du 11^e *Marine Expeditionary Unit* qui sont à bord de l'USS Peleliu de se préparer à rester encore six semaines en mer³⁷. Ces Marines avaient participé à l'évacuation des derniers ressortissants américains en Somalie peu de temps avant. Ce sont eux

³⁰ Lugan Bernard, L'Afrique réelle, n°31, juillet 2012, p.20 Témoignage de Déo Ngendahayo, ancien chef des services de renseignements burundais.

³¹ Colonel Luc Marchal, ibidem, p.247.

³² Lugan Bernard, L'Afrique réelle, n°31, juillet 2012, page 20.

³³ <http://www.france-rwanda.info/2016/05/rwanda-ukuri-kwahishuwe-igitabo-gishya-cya-hassan-ngeze.html>, p.166.

³⁴ <https://trialinternational.org/latest-post/hassan-ngeze/>

³⁵ www.mca-marines.org/leatherneck/1994/06/africa-11th-meu-marines-evacuate-americans-rwanda

³⁶ https://en.wikipedia.org/wiki/Long-range_reconnaissance_patrol

³⁷ <http://www.apnewsarchive.com/1994/Shalikashvili-Bids-Troops-Farewell-Asks-Navy-to-Remain/id-9865cd2660cf95810578e49c06900522>

qui procéderont à l'évacuation des citoyens américains via Bujumbura dans le cadre de l'opération *Distant Runner*. Il peut donc s'agir d'une mesure d'anticipation de détérioration de la crise.

Kibat 2 est affaibli sur le plan opérationnel

Les premiers soldats de Kibat 2³⁸ arrivent le 9 mars 1994 pour prendre la relève de Kibat 1. Le colonel belge Luc Marchal, commandant le secteur de Kigali de la MINUAR, a relevé plusieurs éléments qui mis bout à bout contribuent à affaiblir la capacité opérationnelle de Kibat 2 :

- *Kibat 2 ne dispose d'aucun support pour fixer ses mitrailleuses sur les jeeps. Kibat 1 est reparti avec les siens et Kibat 2 a laissé ses supports en Belgique.*
- *Le premier bataillon n'a procédé à aucun remplacement des munitions tirées faisant baisser la dotation à environ 30% de ce qu'elle aurait dû être³⁹.*
- *Pour quelle raison les hommes ont-ils une vision des règles d'engagement bien plus restrictives et contraignantes que celles que j'avais données lors de mon briefing du 29 mars 1994 ?*
- *Pour quelle raison, alors que l'alerte rouge était appliquée pour l'ensemble de la MINUAR, le colonel Jo Dewez n'a-t-il pas, conformément à la procédure opérationnelle prévue, constitué son delta team qui devait lui permettre de disposer à son échelon d'une réserve d'intervention de quarante à cinquante hommes⁴⁰ ?*

Le bataillon belge était tenu pour la colonne vertébrale de la MINUAR au Rwanda. Les autres éléments, notamment les Bangladeshi, étaient considérés comme totalement inaptes d'un point de vue militaire. Mis bout à bout (armement défaillant, absence de munitions, non constitution du *delta team*), ces faits contribuent à affaiblir Kibat 2.

Les FAR, disposés au nord de Kigali, ne sont pas en mesure de faire face à une offensive du FPR

« Face au général Nsambinana que je sens profondément préoccupé et je peux comprendre que la situation des FAR a de quoi susciter des inquiétudes. Ce que j'ai vu sur les positions tactiques, censées barrer les axes d'infiltration vers la capitale, est un spectacle affligeant du point de vue militaire. Ma conclusion est simple : ces unités sont inaptes à remplir leur mission. Je crains que le FPR ne déclenche la guerre dans les prochains jours. Les renseignements dont je dispose ne laissent malheureusement aucune place au doute. Depuis plusieurs semaines, il constitue en Ouganda, le long de la frontière, des stocks de munitions et d'équipements, enfin tout ce qu'il faut pour appuyer des opérations militaires [...] Le FPR est un mouvement

³⁸Kibat : *Kigali Battalion*, nom donné à l'unité belge supervisant la ville de Kigali.

³⁹Colonel Luc Marchal, *ibidem*, p.162

⁴⁰Colonel Luc Marchal, *ibidem*, p.277

révolutionnaire et c'est en tant que tel qu'il raisonne et qu'il définit ses objectifs⁴¹. »

Il ne faut pas écarter la possibilité que ces préparatifs militaires par le FPR, fassent partie d'une opération de *Reflexive Control*⁴² visant à déstabiliser les FAR et à les pousser à commettre l'irréparable comme un attentat contre leur président. Mais si les FAR offrent un spectacle affligeant, alors on doit comprendre qu'elles ne sont pas en mesure de s'opposer à une offensive. Donc la provoquer serait suicidaire.

La préparation de l'évacuation des ressortissants américains commence avant l'attentat

Charles Vukovic, attaché militaire US en poste au Cameroun, arrive à Kigali le 5 avril pour préparer l'évacuation des ressortissants américains. Linda Melvern mentionne une arrivée le 5⁴³, Strizek et Lugan mentionnent le 6 avril⁴⁴.

Il pourrait s'agir d'une mesure préventive sachant que si Habyarimana s'obstinait à exiger un siège pour la CDR à l'ANT, le FPR avait un prétexte légitime pour reprendre l'offensive, même si c'est difficile à imaginer juste deux jours après que le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la MINUAR de trois mois et que les ambassadeurs en poste à Kigali ont adoubé, en quelque sorte, la participation de la CDR à l'ANT.

On peut difficilement écarter l'hypothèse d'une coïncidence d'autant plus que ce fait est rapporté par Linda Melvern qui ne peut pas être soupçonnée de sympathie pour le *Hutu Power*.

Cette arrivée est troublante car, si elle anticipe une action du *Hutu Power*, l'ambassadeur Rawson aurait dû prévenir Habyarimana. Il peut aussi s'agir d'un message particulièrement cynique destiné au *Hutu Power* pour le pousser à déclencher la machine infernale : « Vous voyez, nous savions que le Falcon allait être abattu ».

La mystérieuse sortie dans le parc de l'Akagera

« Le matin du 6 avril, une mission se rend au parc de l'Akagera (nord-est) pour examiner des infrastructures touristiques démolies pour le compte du PNUD.⁴⁵ Elle se compose de délégués du FPR et des FAR et est escortée par deux jeeps de Casques bleus belges commandés par le lieutenant Lotin⁴⁶. Le soldat belge Didier Lefebvre, entendu le 15 janvier 1999 par un officier de police judiciaire belge, raconte : "En date du 6 avril 1994, nous avons été chargés d'une mission. Je me suis rendu en compagnie du lieutenant Lotin et de mes collègues au CND à Kigali. Je me trouvais dans la jeep du lieutenant Lotin et nous avons dû escorter une autre jeep dans laquelle se trouvaient 5 Rwandais

⁴¹Colonel Luc Marchal, *ibidem*, p.210.

⁴²*Reflexive Control* : méthode développée par le cybernéticien soviétique Vladimir Lefebvre auteur d'*Algebra of conscience*. La finalité du *Reflexive Control* est similaire à celle de la *deception* : amener une cible à prendre une décision qui soit contraire à ses intérêts.

⁴³Linda Melvern, *ibidem*, p.128 « As the security Council meeting was taking place that day a US defense attaché based in the Cameroon, turned up in Kigali with a noncombatant evacuation order, or NEO, to ensure that all 257 US citizens were safely rescued from Rwanda ».

⁴⁴Bernard Lugan, *ibidem*, p.20.

⁴⁵Brewaeys Philippe, *Rwanda 1994. Noirs et Blancs menteurs*, Editions racine RTBF, 2013, page 72.

⁴⁶Jacques Morel, *ibidem*, p.303.

à bord. Ces personnes étaient habillées en civil. " » En apparence, il s'agit d'une simple mission de routine. Pourtant, ni le colonel Marchal, qui ordonnait les escortes ni le major Norbert de Loecker, qui les attribuait, ne se souviennent d'avoir ordonné une mission dans l'Akagera ce jour-là⁴⁷.

On a soupçonné cette mystérieuse escapade d'avoir permis l'introduction des deux missiles mais cela semble difficile car il y avait deux représentants du gouvernement à bord de la jeep qui, dans cette hypothèse, aurait dû être complices. Ajoutons que les jeeps n'étant pas couvertes, il était difficile d'y cacher deux étuis de missiles.

Si cette mission n'avait pas pour but de ramener des missiles, ce qui est sûr, c'est qu'une fois l'avion abattu, la colère des FAR s'est dirigée *naturellement* sur les Belges au point que dix d'entre eux seront assassinés dont le lieutenant Lotin et ses hommes. Le colonel belge Balis ne dit pas autre chose : « La mort des soldats belges est un assassinat froidement prémédité. Nous savions que les Belges étaient en danger. Que les extrémistes hutu spéculaient sur le fait que, si certains mouraient, Bruxelles allait rappeler le contingent. C'est d'ailleurs exactement ce qui s'est passé⁴⁸. » Il a fallu que des paras meurent pour que la Belgique décide de retirer son contingent.

Un C-130 belge en approche à Kigali conduit le Falcon présidentiel à adopter une approche normale

Les pilotes du Falcon étaient des officiers de l'armée française. Conscients des risques liés à une attaque avec un missile sol-air, ils avaient commencé à adopter des approches inhabituelles destinées à leurrer un possible tireur⁴⁹ : « Approche tous phares éteints, balisage de la piste éteint, les phares d'atterrissage étaient allumés et le balisage demandé en courte finale quelques secondes avant le toucher des roues. Ceci n'est pas conforme aux règles de l'air, dont l'équipage s'affranchissait en l'occurrence dans un souci de sécurité⁵⁰. »

Or le 6 avril 1994, quand le Falcon est en approche de l'aéroport de Kigali, un C-130 belge qui a décollé de la base aérienne belge de Melsbroeck à 4 h 47 du matin arrive au Caire pour une escale à 10 h 55. Il redécolle du Caire à 12 h 07 pour arriver normalement à Kigali vers 20 h 00, heure locale. L'équipage est composé de militaires belges dont le commandant de bord (Wildeman), le co-pilote (Fink) et le mécanicien navigant (Vercruysse). L'avion du président Habyarimana était attendu vers 20 h 15 à l'aéroport de Kigali. Le C-130 qui arrive presque au même moment ne reçoit pas l'autorisation d'atterrir. Rappelons que l'attentat se produit vers 20 h 20. Cet appareil, qui se serait annoncé à la dernière minute, sans avoir envoyé aucun plan de vol à Kigali, survole donc le territoire rwandais sans se poser de 20 h 00 à 20 h 45⁵¹. Selon les magistrats Nathalie Poux et Marc Trevidic : « Les pilotes [du Falcon] n'ont pas choisi un des types d'approche envisagés pour faire face à une éventuelle menace, mais qu'ils ont effectué une approche directe,

⁴⁷Jacques Morel, *ibidem*, p.303.

⁴⁸<http://francegenocidetutsi.org/2007-04-05LeSoirLedernierjourdenosparasauRwandaEmmanuelRuziganaSeRetracteCBraeckman.pdf>

⁴⁹Cour d'appel de Paris, tribunal de grande instance de Paris. Rapport d'expertise, « Destruction en vol du Falcon 50 Kigali (Rwanda). », Magistrats Nathalie Poux, Marc Trevidic, 21 avril 2010, p.180.

⁵⁰Cour d'appel de Paris, *ibidem*, p.166.

⁵¹Onana Charles, *La France dans la terreur rwandaise*, éditions Dubois, 2014, p.212.

« normale » par rapport à sa provenance. La présence d'un C130 des Nations unies dans la zone de l'aérodrome de Kigali a pu également les inciter à effectuer cette approche directe pour éviter tout risque de collision, le contrôle de Kigali n'ayant pas la capacité d'assurer les espacements entre les avions par manque de radar⁵². » Dotée d'un seul ILS⁵³, la tour de contrôle ne peut qu'aligner les avions les uns à la suite des autres afin d'éviter toute collision.

Il y a 3 554 kilomètres entre le Caire et Kigali. La vitesse moyenne du C-130, en se basant sur le 1^{er} segment de vol, est de 523 km/h. Donc en quittant le Caire à 12 h 07, avec la même vitesse moyenne, le C-130 aurait dû arriver à Kigali à 18 h 55. Or il arrive à 20 h 15 ce qui signifie que sa vitesse moyenne a été de 437 km/h, soit 16,4% moins rapide⁵⁴. Il pourrait s'agir d'une coïncidence mais la différence de vitesse de croisière entre Melsbroeck et le Caire (moy. 523 km/h) et entre le Caire et Kigali (moy. 437 km/h) est importante. Ce qui est sûr, c'est que la présence du C-130 a incité les pilotes du Falcon à adopter une approche normale.

Peu après l'attentat, l'état-major des FAR est désemparé et décapité

Le 6 avril, aux environs de 22 h 00 se tient une réunion à l'état-major des FAR. Y participent des officiers des FAR, Dallaire et Marchal et plus tard dans la soirée, une visite sera aussi rendue chez Booh-Booh. Marchal se souvient : « Quand, le 6 avril 1994, peu de temps après que l'avion présidentiel eut été abattu, je me suis retrouvé à l'état-major des FAR où se réunissait un comité de crise, à aucun moment je n'ai éprouvé le sentiment que nous nous trouvions dans un scénario de coup d'Etat. Malgré le temps qui passe, le souvenir que je garde de ces moments, au cours desquels nous nous demandions de quel côté allait pencher le fléau de la balance, est toujours très précis dans ma mémoire. Je sais que je me suis retrouvé en face d'hommes désemparés par ce qui venait de se produire. Une façon de se comporter, une intonation de voix, un doute exprimé, une expression du visage, une question qui laisse percevoir l'inquiétude devant l'inconnu sont des signes qui ne trompent pas. J'inclus, sans guère d'hésitations, le colonel Bagosora dans cette appréciation, **du moins durant les deux ou trois premières heures qui suivirent la mort du chef de l'Etat**. J'ai la ferme conviction que, si des organisateurs de l'attentat s'étaient trouvés autour de la table, cette réunion se serait déroulée de manière tout à fait différente. Et, qui plus est, je doute que, dans cette éventualité, la MINUAR eût été invitée à s'y participer⁵⁵. »

Par ailleurs, le soir de l'attentat, outre le président Habyarimana et le chef d'Etat-major Nsambinana qui disparaissent dans le crash, « *le ministre de la Défense et l'officier G2 - celui qui centralise tous les renseignements militaires - se trouvent au Cameroun et l'officier G3 - opérations - est, lui, en Egypte*⁵⁶. »

On voit mal une partie du *Hutu Power* prendre le risque d'une confrontation armée avec le FPR avec lequel le rapport de force militaire lui a toujours

⁵²Cour d'appel de Paris, *ibidem*, p.180.

⁵³https://en.wikipedia.org/wiki/Instrument_landing_system

⁵⁴Voir annexe, calcul de la vitesse de croisière du C-130.

⁵⁵Jacques Marchal, p. 303.

⁵⁶Péan Pierre, *Noires fureurs, blancs menteurs*, Rwanda 1990 - 1994, Editions Pluriel, mars 2014, p. 240.

été défavorable⁵⁷, avec une absence quasi complète de *leadership* au sommet de l'Etat même si des dissensions importantes existaient au sein du corps des officiers.

Retard à l'allumage de la machine infernale

Si le *Hutu Power* était à l'origine de l'attentat, pourquoi attendre le 7 au matin pour commencer les assassinats ciblés ? Marchal, toujours lui, constate : « En regagnant mon QG, peu après 2 heures du matin, je suis frappé par le calme qui règne dans Kigali. Nous sommes loin du décor sonore habituel de la capitale, ponctué d'explosions et de coups de feu. L'itinéraire que nous empruntons est vierge de tout barrage et un petit quart d'heure suffit pour effectuer le trajet retour⁵⁸. » Pourtant des témoins signalent la mise en place de barrage trente minutes après le crash et des tirs qui sont attribués à la Garde présidentielle (GP). Que la GP réagisse de manière violente n'est pas surprenant, elle était entièrement dévouée à la protection d'Habyarimana. Kigali est une ville de faible superficie et les collines répercutent les sons. Que le calme règne à 2 heures du matin, le 7 avril, indique que la machine infernale ne s'est pas encore mise en route. Sinon, il y aurait eu des échanges de tirs, même sporadiques.

L'offensive éclair du FPR pour condamner la frontière avec la Tanzanie

Deux jours après l'attentat, depuis ses bases du Nord, le FPR lance une large offensive qui se déploie sur deux axes : le premier en direction de Kigali, afin de mettre un terme aux tueries et le deuxième en direction du sud-est du Rwanda afin de condamner la frontière avec la Tanzanie. Le 15 avril, le FPR occupe Kayonza, coupant toute communication avec la Tanzanie et forçant les civils à fuir en direction de l'ouest vers la RDC⁵⁹ ce qui crée une grande confusion sur les routes et limite les marges de manœuvre des FAR, déjà faibles.

Une telle offensive se prépare, ne serait-ce que sur le plan de la logistique. Mettre en mouvement plus de 15 000 soldats⁶⁰, nécessite de les nourrir, de les équiper et de les alimenter en munitions. Cela ne s'improvise pas. Si on regarde ce qui s'est passé par la suite au Nord et Sud Kivu, on ne peut pas s'empêcher d'y voir un lien. Enfin, il y a eu beaucoup de spéculations pour essayer de démontrer que les troupes du FPR étaient passées à l'offensive juste après l'attentat, voire même avant. Au contraire, en attendant jusqu'au 7 avril à 17 h 00 pour sortir de leur casernement au CND [à Kigali] et mettre en mouvement les premières unités dans le Nord [le 8 avril], le délai d'attente permettait à la machine infernale de s'enclencher de manière irréversible.

⁵⁷A chaque offensive du FPR, le régime d'Habyarimana a été sauvé grâce à l'intervention des forces armées françaises.

⁵⁸Colonel Luc Marchal, p.220.

A novel of Rwanda, Xlibris, p.66. "On 6 April the RPA - the army of the Rwandan patriotic Front - occupied only a small area in the north of Rwanda. But the onset of the genocide on the seventh of April triggered an RPA offensive. Little resistance was encountered as they swept down the east of the country. By the twenty-fifth of April they occupied Kibungo. Three days later, the twenty-eighth of April, they took Rusumo and the countryside through which the main road to Tanzania winds its way to the only bridge across the Akagera."

⁶⁰Defense Intelligence report, "Rwanda: the Rwandan Patriotic Front's Offensive", 9 May 1994, 7 pages

Le gilet pare-éclats du sergent Patrick Van Moyden, spécialiste des missiles MISTRAL, retrouvé à Cyangugu

Dans son ouvrage très critique de l'opération Turquoise, le lieutenant-colonel Ancel⁶¹ relate un fait surprenant. Alors qu'il patrouille le 11 juillet 1994 avec des légionnaires dans la région de Cyangugu (Sud-Ouest du Rwanda), il se retrouve confronté à un groupe de miliciens : « L'un des miliciens se tourne vers moi et me provoque du regard, il porte un gilet pare-éclats ensanglanté, au camouflage de l'armée belge avec la bande patronymique du sergent « P. Van Moyden ». Le sergent Patrick Van Moyden s'entraînait avec nous en Allemagne, quatre ans auparavant, quand nous expérimentions le Mistral dans la région de Wittlich. C'était le premier missile antiaérien portable de l'armée française, les Belges l'avaient acheté aussi pour ne plus dépendre du Stinger américain et voulaient le tester en même temps que nous. Ils nous avaient détaché Patrick, un jeune Flamand apprécié pour son professionnalisme et son tempérament jovial. J'avais entendu qu'il faisait partie de l'escorte de la Première ministre, Agathe Uwilingiyimana, opposée aux extrémistes. Une escorte que les soldats belges ont payée de leur vie⁶². »

Ce témoignage est curieux car ce nom ne figure pas dans la liste des dix commandos belges assassinés le 7 avril 1994 au matin⁶³. De plus, Patrick Van Moyden serait flamand selon Ancel alors que les soldats de Kibat 2 sont wallons. Enfin, un doute a prévalu le 7 avril sur le nombre de victimes belges : « Le Général Dallaire croit qu'en début d'après-midi, il fut averti par le Col Marchal que 13 Belges avaient été tués au camp de Kigali. Cette information ne pouvait à ce moment être vérifiée⁶⁴. Il précise également que vers 21h00, le Général Ndindiliyimana a eu confirmation du décès des Belges et qu'en sa compagnie, il s'est rendu à l'hôpital de Kigali où il découvre, vers 23h15, les corps entremêlés de militaires belges qu'il croit correspondre à 11 dépouilles mortelles. La manière dont les corps étaient entassés ne lui aurait pas permis de déterminer le nombre exact de victimes, à savoir dix ou onze⁶⁵. » Si le témoignage d'Ancel est véridique alors la présence d'un spécialiste des missiles MISTRAL est troublante et doit être vérifiée.

⁶¹Il quitte l'armée avec le grade de lieutenant-colonel. Il est capitaine au moment de l'opération Turquoise.

⁶²Ancel Guillaume, *Rwanda, la fin du silence. Témoignage d'un officier français*, Les belles Lettres, Mémoires de Guerre, Paris, 2018, pp. 81-82.

⁶³http://www.cdomuseum.be/francais/09_fr.htm (descendre la page, 1^{er} quart) // <https://fr.novopress.info/162133/il-y-a-20-ans-le-massacre-des-para-commandos-belges-au-rwanda/>

⁶⁴Amadou Deme, "Rwanda 1994 and the failure of the United Nations Mission", CreateSpace Independent Publishing Platform, pp. 77-78.

⁶⁵Commission parlementaire concernant les événements du Rwanda, 1997-12-06, Belgique, p. 269.

Origine du tir des deux missiles



Il y a eu beaucoup de controverses pour essayer d'identifier l'origine des missiles avec, en arrière-plan, l'idée que cette question aiderait à identifier les tireurs. Mais c'est une controverse vaine car les deux camps étaient susceptibles d'en avoir. Le FPR avait abattu « un avion d'observation BN 2A-21 à Matimba, le 07 octobre 1990 et un hélicoptère Gazelle SA 342M à Nyakayaga près de Gabiro le 23 octobre 1990⁶⁶. » Si l'attentat avait été commis par le *Hutu Power* avec l'aide de mercenaires étrangers, nul doute qu'il aurait trouvé les moyens pour acquérir de tels missiles.

En ce qui concerne l'origine du tir, selon le rapport d'expertise Poux et Trevidic, un tir depuis Kanombe semble le plus probable. Pour leur enquête, ils ont considéré plusieurs lieux d'où les missiles auraient pu être tirés et seuls la bordure du camp militaire de Kanombe et la colline de Massaka conviennent. Avec un tir de Kanombe, le missile aurait été tiré partiellement de face alors que depuis Massaka, il atteint le Falcon par l'arrière.

Selon le rapport, les positions⁶⁷ de tir de Massaka offrent l'avantage d'une bonne acquisition du rayonnement infrarouge émis par les réacteurs. C'est la meilleure position de toutes celles qu'ils ont étudiées mais elle est écartée car :

1. Le missile, arrivant par derrière n'aurait pas pu percuter le dessous de l'aile gauche, aurait détruit le réacteur, qui ne présente pas d'impact, et le kérosène du réservoir n'aurait pas explosé, formant ladite boule de feu.
2. Les bruits du départ des missiles ne pouvaient pas être entendus distinctement compte tenu de l'éloignement de ces positions vis-à-vis du témoin de référence.

En ce qui concerne les positions depuis le camp de Kanombe, en matière de rayonnement infrarouge vu par l'autodirecteur, l'accrochage de la cible peut être plus difficile que pour les positions Massaka. C'est surtout le cas

⁶⁶Jacques Morel, *ibidem*, p.279.

⁶⁷Positions n°3 et n°4. Le rapport prend en compte plusieurs positions situées dans la même zone. Pour plus de clarté, ce niveau de détail n'est pas pris en compte.

d'avions de combat à un seul réacteur installé dans l'axe de la cellule. Dans la configuration du Falcon 50, la source chaude produite par les trois réacteurs est plus haute et la surface du flux est nettement augmentée. L'énergie radiative n'est que partiellement masquée par la cellule de l'avion. L'accrochage de cette source émissive était donc possible depuis ces positions de tirs. Positions de tir plus *difficiles* mais plausibles car :

1. Le missile peut percuter le dessous de l'aile gauche pour exploser dans la partie correspondante du réservoir de kérosène expliquant la formation de la boule de feu qui a accompagné l'avion dans sa chute.
2. L'acquisition visuelle de l'avion est possible pendant un temps suffisamment long pour que le tireur puisse engager la procédure de tir, aboutissant à l'accrochage de la source chaude de la cible.
3. Les distances de l'avion au moment de l'accrochage et du tir entrent parfaitement dans le domaine opérationnel du système d'arme sol-air retenu.
4. Le bruit du départ des missiles est entendu distinctement avant la vision de l'explosion de l'avion, par les témoins présents dans la maison Pasuch.

Ces conclusions ne permettent toutefois pas d'identifier les auteurs des tirs même si pour la mouvance FPR, l'origine du tir depuis Kanombe désigne le *Hutu Power* car le camp Kanombe étant surveillé par les FAR, un commando FPR ne pouvait pas se positionner à cet endroit.

Mais cet argument est discutable car sur *Google Earth*, encore aujourd'hui, se trouve au sud du camp, un espace vert assez conséquent. Si l'on tient compte que la nuit tombe vers 18 h 30 à cette latitude et qu'il ne devait pas y avoir beaucoup d'éclairage public à cette époque, on ne peut pas écarter la possibilité qu'un commando se soit infiltré à cet endroit. D'ailleurs Poux et Trevidic n'écartent pas cette hypothèse quand ils affirment : « Le fait que nous privilégions ces deux positions n°2 et n°6 ne signifie pas que les missiles n'ont pas **pu être techniquement mis en œuvre dans un périmètre un peu plus étendu**. Nous considérons qu'une zone étendue vers l'Est et le Sud, **de l'ordre d'une centaine de mètres voire plus**, sous réserve d'avoir un terrain dégagé vers l'axe d'approche de l'avion, peut être prise en compte⁶⁸. »

⁶⁸Nathalie Poux, Marc Trevidic, *ibidem*, p.313.

Camp de KANOMBE.

- 1 - Villa de HABYARIMANA
 2 - Maison où se trouvait le témoin PASUCH.



La zone arborée fait partie du camp Kanombé mais toute la zone en-dessous (pointillé jaune) offre de bonnes conditions (absence d'arbres).

Dossier photographique : assassinat Habyarimana. Auditorat Militaire belge.⁶⁹

Nous laisserons au lecteur le soin de tirer les conclusions qu'il souhaite. Mais si une opération de *deception* a pour objectif de demeurer dissimulée, même après son exécution, les faits présentés ici sont constitutifs d'un scénario qui a bien eu lieu. Si cette enquête ne permet pas d'aboutir à une conclusion définitive, elle réunit des éléments qui permettent d'étayer la thèse selon laquelle c'est bien la mouvance favorable au FPR qui est à l'origine des tirs de missiles avec un soutien discret mais décisif de la Belgique et des Etats-Unis. Les questions suivantes ne pourront pas rester éternellement sans réponse :

C-130 : pourquoi la vitesse moyenne a été inférieure sur le tronçon Le Caire - Kigali ?

Dix ou treize soldats belges : pourquoi plusieurs témoins, le capitaine togolais Apedo Kodio et le général de gendarmerie des FAR Ndindlyimana ont-ils compté treize corps ?

Charles Vukovic : pourquoi la préparation de l'évacuation des ressortissants américains a-t-elle commencée avant l'attentat ?

Sortie de l'Akagera : quel a été le véritable objectif de la sortie de l'Akagera ?

⁶⁹http://francegenocidetutsi.org/Annexe_7_Dossier_photographique_No_K0075674-K0075686E.pdf

Gilet pare-éclats du sergent Patrick Van Moyden : que faisait-il au Rwanda ? Et comment y est-il arrivé ?

Affaiblissement de Kibat 2 : pourquoi Jo Dewez n'a-t-il pas constitué sa *delta team* et pourquoi Kibat 2 ne dispose d'aucun support pour fixer ses mitrailleuses sur les jeeps ?

US Rangers : pourquoi ont-ils été pré-positionnés à Bujumbura à partir de la mi-mars ?

Without false modesty, KAGAME stated:

« *We used communication and information warfare better than anyone. We have found a new way of doing things⁷⁰ ».*

Annexes

Calcul de la vitesse de croisière du C-130

Trajets	Départ ⁷¹	Distance	Vitesse	Durée	Arrivée
Melsbroeck - le Caire	04h47	3'208 km	523 km/h	6h08	10h55
Le Caire - Kigali	12h07	3'554 km	523 km/h	6h48	18h55
Le Caire - Kigali	12h07	3'554 km	437 km/h	8h08	20h15

⁷⁰In Nik GOWING, " New challenges and problems for information management in complex emergencies: ominous lessons from the Great Lakes and eastern Zaire in late 1996 and early 1997" (Paper presented at conference on Dispatches from Disaster Zones, Oxford, 28 May 1998), p. 4. <https://academic.oup.com/afraf/article/110/438/1/78893/Constructing-the-truth-dealing-with-dissent>

⁷¹Il n'y a pas de décalage horaire entre la Belgique, l'Egypte et le Rwanda